

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/9

TFI: 03-26-49-58-70

TEL: 03-20-41-28-05

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE WHITE SPIRIT -1% · Nom du produit:

· Code du produit: · Numéro CE: 919-857-5

· Numéro d'enregistrement 01-2119463258-33-XXXX

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Solvant de nettoyage, dégraissage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT

TEL: 03-20-41-28-05 Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT

52 rue de Justice - Z.I. Port Sec

51100 REIMS

Tel: 03 26 49 58 70 Courriel: chimie @charbonneaux.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

SAMU: 15 POMPIERS: 18 Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.







Danger

· Mention d'avertissement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P210

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 1)

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280 protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

NE PAS faire vomir P331 P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

ATTENTION - Produits énergétiques détaxés aux usages réglementés (arrêté du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

· Indications complémentaires:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

n°1272/2008.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CÉ) n°1907/2006. Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 210°C. · 3.1 Substances

· No CAS Désignation Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 919-857-5 · Indications complémentaires: Substance UVCB.

·SVHC néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques

≥30%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et

consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier. · Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical Hospitaliser très rapidement.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE **WHITE SPIRIT-1%**

(suite de la page 2)

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant

universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante. Utiliser du matériel antidéflagrant

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement. Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas

d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites

doivent être facilement accessibles. Mise à la terre des équipements

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaision équipotentielle electrique et une mise à la

Selon les exigences particlulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention. · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments. Conserver à l'écart des Produits incompatibles

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail:

Néant

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE **WHITE SPIRIT-1%**

(suite de la page 3)

DNFL

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

DNEL (CONSOMMATEURS) Dermal - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day Inhalation - long term, systemic effect: 900 mg/m3/24h Oral - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day

(TRAVAILLEURS) Dermal - long term, systemic effect: 300mg/kg bw/day Inhalation - long term, systemic effect: 1500 mg/m3

Information non disponible

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon

dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou

le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de

protection individuelle.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un

équipement individuel de protection respiratoire. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée:

· Protection des mains:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre combiné adéquat par exemple ABEK-P2



Gants de protection

Norme EN 374

Changer regulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique,

thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives)

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux

conditions d'utilisations réelles. · Matériau des gants Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres

critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Incolore Odeur Genre pétrole

· Seuil olfactif: Information non disponible Non déterminé

· valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE
WHITE SPIRIT -1%

	(suite de la pa
 Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 	Non déterminé. : 150-250 °C
· Point d'éclair:	>38 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation:	>250 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se forme
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,6 Vol % 7 Vol %
· Pression de vapeur à 15 °C:	3 hPa
· Densité à 20 °C:	0,77 g/cm³
· Masse volumique: · Densité relative. à 15 °C · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	740-850 kg/m³ 0,74-0,85 Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Voir chapitre 12
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 20 °C:	Non déterminé. 1,25 mm²/s
· Teneur en solvants: · Solvants organiques:	100,00 % 100,0 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	770,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

• 10.4 Conditions à éviter Chaleur / source de chaleur Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles: Acides forts

Les agents oxydants

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Oral LD50 >5.000 mg/kg (RAT) (OECD 401)

Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (LAPIN) (OECD 402)

Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Par voie cutanée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

o) FR

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE **WHITE SPIRIT-1%**

(suite de la page 5)

· Toxique pour la reproduction:

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

CE50 (ecologique) >1.000 mg/l (DAPHNIES) (48H OECD 202) LC50 (ecologique) >1.000 mg/l (POISSONS) (96H OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Biodegradabilité 80 % (OTH) (OECD 301 F) Facilement biodégradable

Autres indications:

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

Pas d'autres informations importantes disponibles

· 12.4 Mobilité dans le sol · Autres indications écologiques:

· Indications générales:

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes

recommandées d'élimination.

· Code déchet: Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le

code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le

. Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN3295

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot \overline{\mathsf{ADR}}$ 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. · IMDG, IATA HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

·ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE **WHITE SPIRIT-1%**

<u> </u>	(suite de la pag
Étiquette	3
IMDG, IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR	III
IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'u	Itilisateur Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	
convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Catégorie de transport	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
IMDG Limited quantities (LQ)	51
Limited quantities (LQ)	5L Code: E1
	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Limited quantities (LQ)	Code: E1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

la substance n'est pas comprise

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

la substance n'est pas comprise

Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

la substance n'est pas comprise

· Asutralian Inventory of Chemical Substances la substance n'est pas comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL) la substance n'est pas comprise

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

la substance n'est pas comprise · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

Conditions de limitation: 3

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): 4330, 4331

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

voir chapitre 2

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Néant

5.000 t

50 000 t

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

(suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE **WHITE SPIRIT-1%**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Domaines d'application selon la directive 98/8/

CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné · Service établissant la fiche technique: voir Rubrique 1

· Contact:

Voir Rubrique 1

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables — Catégorie 3 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) — Catégorie 3 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration — Catégorie 1

·* Données modifiées par rapport à la version

précédente

FR

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019 Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

 $\cdot \underline{\textit{D\'esignation br\`eve du sc\'enario d'exposition}} \quad \textit{Non disponible}$

__